

2023/2024

DESCRIPTIF DES PARCOURS

LES INSCRIPTIONS ET AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

RÉINSCRIPTIONS (Pour les anciens élèves)

Réinscription administrative en ligne **du 27 mars au 7 avril** sur votre espace duonet
Inscriptions pédagogiques entre le 9 et le 18 mai en lien avec les professeurs

INSCRIPTIONS EN LIGNE (Pour les nouveaux élèves)

Ouverture des inscriptions en ligne à partir du 2 mai :
www.agglo-villefranche.fr/conservatoire/

LES PARCOURS

PULSE

Parcours approfondi aboutissant au diplôme CEM

● Premiers pas

Éveil musical

6 ans / CP / durée 1 an

● Découvrir

Cycle 1

à partir de 7 ans / CE1
Durée moyenne 5 ans

AEM*

● Explorer

Cycle 2

Durée moyenne 4 ans
Dominante «répertoire classique à aujourd'hui», «jazz» ou «création»

BEM*

● Approfondir

Cycle 3

Durée moyenne 3 ans
Dominante «répertoire classique à aujourd'hui», «jazz» ou «création»

CEM*

● Pratiquer

Pratique amateur

TEMPO

Parcours contractualisé selon les objectifs de chaque élève

Débutant ados / adultes

à partir de 12 ans / 5^{ème}
Durée : 3 ans +/- 1

Perfectionnement ados / adultes

à partir de 13 ans / 4^{ème}
Durée moyenne 4 ans
Contrat de formation individuel ou de groupe

*AEM / BEM / CEM = Attestation / Brevet / Certificat d'Études Musicales

LES PARCOURS D'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE

Des premiers pas au niveau le plus expérimenté, l'enseignement au conservatoire est pensé comme un cheminement dont le rythme et les contenus s'adaptent à chacun selon son âge, ses choix.

La progression s'articule en **4 étapes successives** aboutissant à une **pratique amateur** autonome, riche et diversifiée ou à la poursuite d'études artistiques plus poussées :

- **PREMIERS PAS** : 6 ans (classe de CP)
- **DÉCOUVRIR** : dès 7 ans (classe de CE1) mais aussi pour les adolescents et adultes
- **EXPLORER** : dès 12 ou 13 ans dans la continuité de l'étape précédente
- **APPROFONDIR** : ultime étape d'apprentissage au conservatoire aboutissant au diplôme CEM (Certificat d'études musicales) ou à un projet artistique personnel.
- **PRATIQUER** : en amateur au sein d'un ensemble mais aussi enrichir ses compétences.

Selon son âge et ses motivations, l'élève évolue au sein du parcours **PULSE** ou **TEMPO** entre lesquels des passerelles sont aménagées permettant à chacun de circuler de l'un à l'autre.

PARCOURS PULSE :

Après des **PREMIERS PAS** réalisés dans le cadre des ateliers d'éveil pour certains, ou pour d'autres par accès direct dès l'âge de 7 ans (classe de CE1), le **parcours PULSE** propose une formation complète abordant de façon conjointe la pratique instrumentale ou vocale, la manipulation du langage musical et le jeu en groupe, des débuts jusqu'à l'obtention du CEM* voire la professionnalisation.

En cohérence avec les référentiels de compétences du Ministère de la Culture, la notion d'étape se superpose ici à celle de cycle 1 à 3, dont l'achèvement constitue un moment valorisant de la progression de l'élève. Ainsi, le passage d'un cycle à l'autre fait l'objet d'un bilan adapté à l'âge et au niveau et matérialisé par l'obtention de l'AEM* en fin de cycle 1, du BEM* en fin de cycle 2, et du CEM*, diplôme de pratique artistique amateur, en fin de cycle 3.

Découvrir : Le cycle 1 pose les bases d'une pratique artistique longue, mais il constitue également en soi, une expérience artistique cohérente, porteuse de sens, permettant à l'élève de découvrir l'univers musical dans toute sa richesse et sa diversité.

Explorer : Le cycle 2 est le temps du choix d'un mode d'expression privilégié et de l'appropriation du langage musical afin de développer progressivement une démarche artistique personnelle, de cheminer vers une pratique autonome.

Approfondir : Le cycle 3 permet d'affiner et de mettre en œuvre les compétences acquises en pleine expression dans le cadre d'un projet personnel. Il aboutit à la délivrance du CEM* et prépare à une pratique amateur autonome riche et diversifiée.

**Attestation, Brevet, Certificat d'études musicales*

PARCOURS TEMPO :

Lorsqu'on débute la musique adolescent ou adulte la démarche répond généralement à un objectif précis, une envie forte, un projet particulier. Le parcours **TEMPO** permet à l'élève de développer sa personnalité artistique tout en se forgeant un solide socle de compétences, mises en situation. L'élève évolue à son rythme selon des objectifs de progression et des contenus de formation personnalisés, lui permettant d'élaborer son projet de pratique musicale amateur.

Le parcours **TEMPO** est également accessible après un début de formation en parcours PULSE.

Découvrir : Il s'agit pour l'élève de développer rapidement les compétences opérationnelles et outils concrets lui permettant d'entrer dans une démarche artistique, d'ouvrir son horizon à différentes esthétiques.

Explorer / Approfondir : Ces deux étapes s'enchaînent avec fluidité et accompagnent, au fil de la consolidation des compétences, la structuration de la démarche artistique de l'élève.

Le suivi pédagogique est contractualisé et fondé sur la co-évaluation. L'enseignement modulaire permet d'adapter le rythme et la nature de la formation aux choix de l'élève.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

- Inscriptions pour les nouveaux élèves à partir du 2 mai : www.agglo-villefranche.fr
- Réinscriptions administratives pour les anciens élèves : début avril depuis l'espace duonet précédent les réinscriptions pédagogiques début mai avec l'aide des professeurs ;
- L'admission définitive, le récapitulatif des cours sont communiqués fin juillet par mail.

DOCUMENTS À FOURNIR PAR FOYER

- Pour les élèves bénéficiant du tarif Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône,
 - **La copie *intégrale* de l'avis d'impôt 2022** (revenus 2021)
 - **OU** si vous estimez être en tranche F des tarifs, un justificatif de domicile récent (**avec mention QF maximum + signature**).
- **Un RIB** et le mandat de prélèvement SEPA en cas de paiement par prélèvement mensuel.
NB : à fournir uniquement en cas de changement de RIB pour les foyers payant déjà par prélèvement en 22/23.
Ne concerne pas les nouveaux élèves pour qui le choix du mode de paiement s'effectue après confirmation de l'admission

NOUVEAUX ÉLÈVES

- Les nouveaux élèves sont admis dans la limite des places disponibles.
- Si vous n'êtes pas débutant, un rendez-vous sera fixé après l'inscription en ligne, afin de préciser votre projet, en fonction de votre demande et des places disponibles.
- Des inscriptions sont possibles jusqu'en septembre en fonction des places restantes.

RENTRÉE

DEBUT DES COURS

- **11 septembre** (instruments, éveil et formation musicale, chorales)
- **18 septembre** (ensembles instrumentaux et modules)
- Les horaires de cours d'instruments sont déterminés avec les professeurs la semaine du 4 septembre.

PERIODE D'ESSAI

- 4 semaines à compter du 1^{er} cours suivi
- En cas de démission notifiée par écrit à l'administration avant la fin de la période d'essai, la cotisation correspond aux frais de dossier. Passé ce délai, les droits d'inscription sont dus en totalité.

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs 2023/2024 des cotisations et locations d'instruments seront votés par le conseil communautaire courant mai. Dès validation, ils seront consultables sur le portail extranet et sur www.agglo-villefranche.fr

Le paiement s'effectue auprès de l'administration du conservatoire selon 3 échéanciers possibles :

- en 8 mensualités de novembre à juin par prélèvement automatique
- en 3 fois (décembre, février et avril) par chèque bancaire, chèque vacances, espèces
- en 1 seul versement sous 21 jours à réception de l'avis des sommes à payer, par chèque bancaire, chèque vacances, espèces, prélèvement ou carte bancaire en ligne

Les chèques bancaires sont à établir à l'ordre de la **Régie du Conservatoire**.

BIBLIOTHÈQUE DU CONSERVATOIRE

- Catalogue et horaires d'ouverture consultables sur www.mediatheque.villefranche.com
- La carte de bibliothèque permet aux moins de 26 ans d'accéder à la médiathèque de Villefranche.
- Contact : bibliotheque.conservatoire@agglo-villefranche.fr / 04 74 09 43 13

ASPEL (association d'élèves et parents d'élèves)

L'association est ouverte à toutes les familles et élèves adultes inscrits au conservatoire et permet de s'impliquer dans la vie et les choix de l'établissement.

Elle, vous informe, soutient les projets, accompagne les moments festifs, participe aux instances de concertation du conservatoire, négocie des tarifs préférentiels pour ses adhérents (assurance des instruments, livres de FM, séjours musicaux) et peut apporter une aide individuelle aux familles.

Contact : aspel69@gmail.com / www.aspel.fr